

## CERDP

Journée d'Etude  
du 16 décembre 2011

### Conditions générales

Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au **5 décembre 2011**.

Date de clôture des inscriptions : **5 décembre 2011**.

#### A l'attention de Mesdames et Messieurs les avocats :

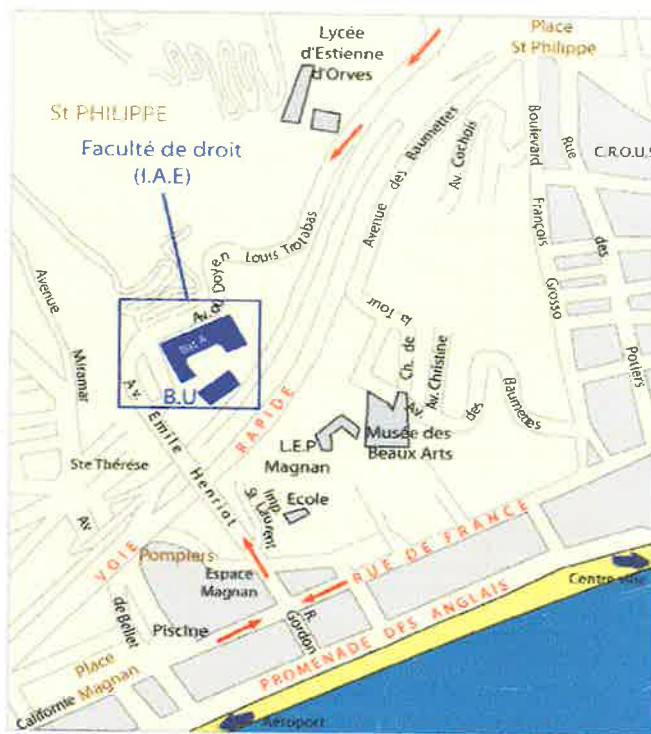
La participation à cette manifestation entre dans le cadre de la formation continue des avocats exigée en vertu de l'article 14-2 de la loi du 31 décembre 1971.

La journée du 16 décembre 2011 peut être validée pour 6 heures de formation.

Une attestation de présence est délivrée sur simple demande.

**Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au**

Secrétariat du CERDP  
Faculté de Droit et Science Politique  
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis  
06050 NICE Cedex 1  
Tél : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67  
Site : <http://webs.unice.fr/CERDP/>



#### UN DOUBLE ACCES :

- par le Quartier St Philippe - Lycée Estienne d'Orves  
En partant de la Place St-Philippe (haut du Bd Francois Grosso), longer la Voie Rapide en prenant l'Av. Robert Schuman, puis dans sa continuité, l'Av. Doyen Louis Trotabas, qui mène tout droit à la Faculté.
- par le Quartier Magnan - Rue de France :
  - En venant de la Rue de France, avant la Piscine Jean Médecin, prendre à droite, la montée de l'Av. Emile Henriot
  - En venant de la Place Magnan, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot

**Par le TRAIN SNCF : Arrêt "Nice-Ville"**  
Partant de la Gare : BUS 64 ; 71 ; 75 : Arrêt "Estienne d'Orves"  
BUS 12 ; 17 : Arrêt "Rosa-Bonheur", sur la Rue de France

**De l'AEROPORT**  
En voiture : Par la Promenade des Anglais  
par le BUS :  
Du Terminal 1 :  
BUS 23 : Arrêt "Rosa-Bonheur" sur la Rue de France, en bas de l'Av. Emile Henriot.  
BUS 98 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais du Terminal 2 :  
BUS 99 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais

**Par la ROUTE :**  
Autoroute A8 "La Provençale", sortie n° 50.  
Une fois sur la Promenade des Anglais, à environ 5 km, tourner à gauche, direction Magnan, et tout de suite, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot.  
L'entrée du Parking, se trouve après le 1er virage, sur l'Av. Doyen L. Trotabas.



### Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé

avec le soutien



et le partenariat de



## La réforme de la garde à vue

Journée d'étude organisée à la  
Faculté de Droit et Science Politique de Nice (Amphi 202)

Sous la Présidence de

*Eric de MONTGOLFIER,*  
Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice

*Jean PRADEL,*  
Professeur émérite de l'Université de Poitiers

Direction Scientifique

*Christine COURTIN*  
Maître de Conférences, HDR à l'Université de Nice – Sophia Antipolis.

NICE  
Vendredi 16 décembre 2011  
CERDP

# Journée d'Etude

Avec les partenariats du Barreau de Grasse, du Barreau de Nice, de l'Ecole des Avocats du Sud-Est.

Le CERDP  
organise à la

**Faculté de Droit et Science Politique**  
Amphithéâtre 202 (1<sup>er</sup> étage du bâtiment central)

Le vendredi 16 décembre 2011

une journée d'étude sur le thème :

## La réforme de la garde à vue

La réforme de la garde à vue, concrétisée par la loi du 14 avril 2011, a été rendue nécessaire après les interventions successives de la Cour européenne des droits de l'homme, du Conseil constitutionnel et de la Cour de cassation. Les règles de la garde à vue ont subi de profondes modifications tant en ce qui concerne le placement en garde à vue que les droits du gardé à vue. Ainsi, le suspect, immédiatement informé de son droit au silence peut être assisté par un avocat au cours des auditions et confrontations pratiquées par la police.

Cependant, malgré ces profondes évolutions, des incertitudes demeurent sur ce nouveau régime de la garde à vue. En effet, il s'agit d'une réforme d'envergure dont seule la pratique peut permettre d'en constater les éventuelles insuffisances ou conséquences problématiques.

Cette journée d'étude organisée par le CERDP propose ainsi d'apporter un éclairage à la fois théorique et pratique sur la réforme de la garde à vue, en abordant une pluralité de thèmes qui seront traités par des universitaires et des praticiens.

# PROGRAMME

Vendredi 16 décembre 2011

Sous la présidence de **Eric de MONTGOLFIER**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice et de **Jean PRADEL**, Professeur émérite de l'Université de Poitiers

- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 Allocutions d'ouverture  
**Christian VALLAR**  
Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice  
**Yves STRICKLER**  
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,  
Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé

### Thème de la matinée : Approches théoriques de la réforme

Présidée par **Eric de MONTGOLFIER**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice

- 9h30 **La garde à vue sous haute surveillance**  
**Christine COURTIN**  
Maître de Conférences, HDR à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,  
Directrice du pôle pénal et procédure pénale du CERDP
- 10h00 **La garde à vue et la Cour de cassation**  
**Jean PRADEL**  
Professeur émérite de l'Université de Poitiers
- 10h30 **La garde à vue et les exigences européennes**  
**Jean-François RENUCCI**  
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis
- 11h00 **Les limites de la réforme**  
**Cédric PORTERON**  
Avocat au Barreau de Nice
- 11h30 Débats
- 12h00 **Déjeuner libre**

### Thème de l'après-midi : Approches pratiques de la réforme

Présidée par **Jean PRADEL**, Professeur émérite de l'Université de Poitiers

- 14h00 **Le point de vue du magistrat du parquet**  
**Eric de MONTGOLFIER**,  
Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nice
- 14h30 **Le point de vue du magistrat instructeur**  
**Guillaume COTELLE**,  
Juge d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de Nice
- 15h30 Débats
- 16h00 Pause
- 16h30 **Le point de vue de l'avocat**  
**Michel VALIERGUE**,  
Avocat au Barreau de Grasse, Bâtonnier de l'Ordre  
**Michel FARAUD**,  
Avocat au Barreau de Grasse
- 17h00 **Le point de vue de l'officier de police judiciaire ( sous réserve )**
- 17h30 Débats
- 18h00 Clôture

Université de Nice-Sophia Antipolis  
Faculté de Droit et Science Politique

## Journée d'étude

NICE, le vendredi 16 décembre 2011

**A RETOURNER AU PLUS TARD :  
Le 5 décembre 2011**

**Attention :** Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au **5 décembre 2011**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

au Secrétariat du **CERDP**  
Faculté de Droit et Science Politique  
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis  
06050 NICE Cedex 1  
Tél. : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67  
Site internet : <http://webs.unice.fr/CERDP>

accompagné de votre règlement des droits d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

50 Euros - la journée du 16 décembre 2011  
(Les frais d'inscription comprennent l'accueil des participants et la documentation.)

→ Je règle la somme de .....Euros par chèque bancaire  
OU postal ci-joint, à l'ordre de l'agent comptable de l'UNS.

Je souhaite une facture.

Je souhaite une attestation de présence.

Date : ..... Signature : .....

